

Je serai bien aise d'avoir aussi les renseignements que vous jugerez utiles pour me guider dans ce travail, à cause des circonstances particulières où se trouve votre paroisse, par exemple les temps d'inondation, les saisons où les chemins y sont, pour ainsi dire, impraticables ; et au contraire les saisons qui offrent des avantages particuliers.

Il est évident, par la nature même de la dévotion qu'il s'agit d'établir pour tout l'année, qu'il sera impossible d'assigner les quarante heures à chaque paroisse dans la belle saison ; il y aura nécessairement des inconvénients en plusieurs cas ; il faudra bien se résigner à ce qui est inévitable. Les erreurs pourront se corriger et les inconvénients se compenser dans les listes qui seront dressées d'une année à l'autre.

J'accepterai avec reconnaissance les conseils qui pourraient m'aider à régler les détails de l'exposition. Messieurs les curés qui ont suivi de près cette dévotion depuis longues années, seront à même de me signaler certains inconvénients et les moyens de les prévenir, et aussi certains moyens de la rendre plus utile au bien des âmes.

Je vous invite particulièrement à me répondre sur toutes ces choses, aussitôt que possible.

### III

Un accident arrivé dernièrement, et qui a failli causer la destruction d'une église par le feu, me donne occasion de vous parler de l'association d'assurance mutuelle des fabriques.

1° Messieurs les Curés et Marguilliers dont les églises, sacristies et presbytères, ne sont pas assurés, ne doivent pas négliger de prendre au plus tôt une précaution dont la prudence et l'utilité sont évidentes.

2° Ils sont tenus de voir à ce que les articles du règlement de cette association soient tous bien observés, de peur qu'en cas d'accident, la fabrique ne soit exposée à perdre le bénéfice des sommes qu'elle a payées. C'est pourquoi j'appelle votre attention tout particulièrement sur les articles 26 à 30 inclusivement, du règlement de l'association ;